

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LA VERGNE**

-----

L'an deux mil vingt-trois le six avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. INGRAND Alain, Maire.

Date de convocation : 29 mars 2023

**Présents :** Mmes, Beaumatin, Bianchini, Guéroul, Veubret, Mrs, Gauvin, Giraudeau Ingrand, Lecourt, Praud, Renaux, Zimmermann.

**Pouvoirs :**

**Absents excusés :** Mmes Guiet, Bineau,

**Absent :** Mmes Goncalves, Mercier

**Secrétaire de séance :** Mme Beaumatin Emmanuelle

Nombre de Membres en exercice : 15

Nombre de Présents : 11

Nombre de votants : 11

**OBJET : 6. Tarif des différents services**

**6.1. Location de la Salle Municipale**

Le Conseil Municipal modifie les tarifs fixés par délibération du 07 avril 2021

	Vergnauds	Personnes ou Associations extérieures	Associations communales
Caution	450 €	450 €	450 €
Week-End	210 €	280 €	Gratuit 1 fois /an puis 150 €
Forfait charges (01/05 au 30/09)	60 €	60 €	60 €
Forfait charges (01/10 au 30/04)	80 €	80 €	80 €
Forfait Ménage	50 €	50 €	50 €
La journée	110 €	150 €	Animation gratuite: Gratuit Animation Payante : 50 €
Forfait charges (01/05 au 30/09)	40 €	40 €	40 €
Forfait charges (01/10 au 30/04)	60 €	60 €	60 €
Forfait Ménage	50 €	50 €	50 €
Sono + Eclairage	100 €	100 €	100 €
Caution Sono	150 €	150 €	150 €
Couvert complet	1€ par personne	1€ par personne	1€ par personne
Poubelles non évacuées	15 €	15 €	15 €
Chaise manquante ou cassée	30 €	30 €	30 €
Table manquante	250 €	250 €	250 €
Restitution des clefs en retard	15 € par jour	15 € par jour	15 € par jour
Perte des clefs et/ou de la carte	300 €	300 €	300 €
Vaisselle cassée ou manquante	Prix d'achat	Prix d'achat	Prix d'achat

Tout équipement manquant ou détérioré sera remplacé aux frais du locataire.

### **6.2. Tarifs des concessions dans le cimetière**

Le Conseil Municipal maintient le tarif des concessions fixé par délibération du 07 avril 2021 :

- |                               |          |
|-------------------------------|----------|
| ✓ Concession (cinquantenaire) | 130,00 € |
| ✓ Concession pour Urne        | 100,00 € |
| ✓ Dépôt des cendres           | Gratuit  |

les frais de séjour en caveau provisoire au-delà de 48h

- |                                                  |           |
|--------------------------------------------------|-----------|
| ✓ Forfait 15 jours                               | : 30,00 € |
| ✓ Par jour supplémentaire du 16ème au 30ème jour | : 3,00 €  |
| ✓ Par jour supplémentaire à partir du 31ème jour | : 5,00 €  |

### **6.3. Repas des Seniors**

M. le Maire rappelle qu'il a été décidé d'offrir chaque année un repas aux personnes âgées de la commune. Toutefois lors de celui-ci, d'autres personnes peuvent être accueillies.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

**FIXE** les prix du repas du 3<sup>ème</sup> âge fixés par délibération du 07 avril 2021

- |                                                                         |         |
|-------------------------------------------------------------------------|---------|
| ✓ Personnes de la commune de plus de 65 ans et conseillers :            | gratuit |
| ✓ Personnes de la commune de 60 à 65 ans et conjoints des conseillers : | 14,50 € |
| ✓ Autres (sur invitation) :                                             | 28,50 € |

Fait et délibéré à La Vergne les jour mois et an susdits

Ont signé au registre : Tous les membres présents

Pour copie conforme

Le Maire,

Alain INGRAND